

N° 126/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
MUSEE DE SOLOGNE

DECISION

Finances locales - Divers

Objet : Acceptation du don d'une gravure représentant Ingres par Ovide Scribe, par M. Régis Dexant, à la ville

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa 9 ;

Vu le formulaire de don en date du 29 avril 2024 signé M. Régis Dexant, domicilié au 360 Les Landes 41210 Marcilly-en-Gault, expliquant vouloir faire un don à la Ville ;

Considérant que, le don n'étant grevé ni de conditions ni de charges, il convient de l'accepter.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - D'accepter le don d'une gravure représentant Ingres par Ovide Scribe, appartenant à Monsieur Régis Dexant, au profit de la Ville de Romorantin-Lanthenay, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Désignation	Gravure
Description	Portrait d'Ingres d'après un dessin d'Ovide Scribe
Date	1890
Dimensions	28 x 19 cm
Valeur	Non communiquée

ARTICLE 2 – L'œuvre sera conservée au centre de documentation du musée de Sologne et sera présentée au public lors d'expositions.

ARTICLE 3 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 30/04/2024

Le Maire, certifie sous sa
responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le - 7 MAI 2024

Publié ou notifié le - 7 MAI 2024

Mis en ligne sur le site internet le - 7 MAI 2024

Le Maire,

Jeanny LORGEUX